

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

VERSEMENT DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE. AUTORISATION

Séance du 11 décembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le onze décembre à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

Présents :

M Mangon, M Augé, Mme Layrisse, M Braun, Mme Dumas, M Acquaviva, Mme Le Moller, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Nardini, M Barat, M Alban, M Bouteyre, Mme Barrière, M Auffret, M Roucher, Mme Demare, M Camacho, M Garnier, Mme Rivière, Mme Durand, M Cases, M Morisset, M Cristofoli, Mme Rigaud

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Dubos à Mme Le Moller
M Claudin à Mme Layrisse
M Pages à M Auffret
Mme Baron à M Acquaviva
M Delpech à M Roucher
M Guichoux à M Cases
M Ouillade à Mme Durand

Absent(s) :

M Demanes

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle Alhaitz.

La séance est ouverte,

Délibération du : 11 décembre 2019
Rendue exécutoire le : 16 décembre 2019
Publiée le : 16 décembre 2019

Signé : Le maire Jacques Mangon

Délibération du conseil municipal

Séance du 11 décembre 2019

VERSEMENT DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE. AUTORISATION

Mme Françoise Hanusse, Adjointe au maire déléguée à l'Accessibilité, à la petite enfance, jeunesse et médiation sociale, politiques contractuelles et suivi du parc de logement social présente le rapport suivant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions à deux associations pour des projets spécifiques qui répondent aux objectifs de la convention territoriale globale et valorisés dans le plan d'action 2019.

- 1 550,00 €, pour la Compagnie à coucher Dehors. Après avoir soutenu la création de leur nouveau spectacle, « SUPERPRINCESSE » il s'agit de soutenir la diffusion auprès des établissements scolaires secondaires dans le cadre du Réseau Santé Prévention (RSP) et des Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC). « SUPERPRINCESSE » est un spectacle engagé dans la lutte contre les préjugés, les stéréotypes de genres. Deux personnages qui cherchent, qui explorent les limites du genre, les limites du jeu. Un comédien et une comédienne interprètent deux enfants qui jouent à se déguiser pour rejouer Cendrillon. Tout en étant deux sur scène, il et elle sont quatre à prendre la parole, changent de rôles, les inversent..., s'en amusent, s'en agacent, poussent le genre dans l'absurdité de ses stéréotypes. Le spectacle est suivi d'un bord de scène.

- 2 500,00 €, pour l'Association socio-culturelle des quartiers Ouest (ASCO). Cette action s'inscrit dans la continuité du projet de réalisation de marionnettes géantes, initiée il y a deux ans. Il vise à customiser les personnages, créer d'autres créatures et poursuivre le travail engagé sur le triporteur. Ouvert à tous les publics, les ateliers sont encadrés par la Compagnie « Les Voisins du Dessus » et co-animés avec Confluences et la MAS (Charles Perrens) et avec la participation des médiateurs sociaux de la Ville. Ces ateliers se tiendront du 2 au 28 mars 2020 de 10h à 18h à la Maison Silhouette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide le versement des subventions aux associations ci-dessus.

Impute les sommes correspondantes à l'article 6574 pour les subventions de fonctionnement, au budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 11 décembre 2019
pour expédition conforme
Le maire,



Jacques Mangon



-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG19_151
Date de la décision:	2019-12-11 00:00:00+01
Objet:	VERSEMENT DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.5 - Subventions
Identifiant unique:	033-213304496-20191211-DG19_151-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
033-213304496-20191211-DG19_151-DE-1-1_0.xml	text/xml	927
<i>nom de original:</i>		
DG19_151.pdf	application/pdf	592308
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-033-213304496-20191211-DG19_151-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	592308

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 décembre 2019 à 09h33min19s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 décembre 2019 à 09h33min20s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 décembre 2019 à 09h33min22s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 décembre 2019 à 09h33min47s	Reçu par le MI le 2019-12-16